

Commune de _____
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° _____

L'an deux mil _____ à _____

Le Conseil Municipal de la Commune de _____

Dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de _____

Maire de _____

Nombre de membres en exercice : _____

Date de convocation du Conseil Municipal : _____

Date d'affichage : _____

Présents :

Absents :

Pouvoirs :

_____ a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du CGCT

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

AUTORISATION DE SIGNATURE ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE 2023-2025

M_____ le Maire expose au conseil municipal que la convention médecine préventive actuelle signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) concernant l'adhésion au service de prévention (pôle médecine préventive) ; prendra fin le _____

Aussi, et afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents confiés à ce jour et à venir, il est nécessaire de signer la convention d'adhésion 2023-2025, jointe à la présente délibération.

Ce qu'il convient de retenir, c'est que le Conseil d'Administration du CDG 34, en séance du 25 octobre 2022, s'est prononcé en faveur :

D'une tarification unique à hauteur de 0,42 % de la masse salariale d'une entité disposant d'un bordereau URSSAF N-1 supprimant ainsi la facturation à l'acte (le Conseil d'administration s'est toutefois prononcé en faveur d'un prix unitaire de 55€/visite dans le seul cas où celle-ci n'a pu être honorée sauf si le créneau correspondant a pu être pourvu par un autre agent de l'adhérent).

D'un forfait à l'agent à hauteur de 100€ par an pour les entités ne pouvant justifier de leur masse salariale au moyen d'un bordereau URSSAF N-1.

D'une obligation d'utilisation du portail web Medtra4 pour sécuriser et simplifier toutes les démarches notamment celles relatives à la déclaration obligatoire des effectifs, assurer une meilleure qualité de service tout en favorisant un accès libre et direct à la base de documents communicables.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de M_____ le Maire, après en avoir délibéré, par ____ voix POUR, ____voix CONTRE, _____ abstention à l'unanimité des membres présents.

AUTORISE M _____ le Maire à signer la convention d'adhésion à la médecine préventive et tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire le _____
Après dépôt en Sous-Préfecture le _____
Et publication ou notification du _____